

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 8 décembre 2011 et affichée le même jour.

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 16 décembre 2011

ORDRE DU JOUR

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 NOVEMBRE 2011**
- 2 - **CARREFOUR RD517-RUE DU BOCHET / MAITRISE D'ŒUVRE DDT / AVENANT N°1**
- 3 - **CARREFOUR RD517-RUE DU BOCHET / LANCEMENT DES TRAVAUX / INFORMATION**
- 4 - **ASSAINISSEMENT RUE DE LA BOURBRE / LANCEMENT DES TRAVAUX / INFORMATION**
- 5 - **AMENAGEMENT RUE DES ARDENNES / TRAVAUX SUR RESEAUX ELECTRIQUES / ETUDE SEDI**
- 6 - **AMENAGEMENT RUE DES ARDENNES / TRAVAUX SUR RESEAUX TELECOM / ETUDE SEDI**
- 7 - **CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE / DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ISERE**
- 8 - **FINANCES / AUTORISATION DE CREDITS / INVESTISSEMENTS 2012**
- 9 - **FINANCES / SUBVENTION AU C.C.A.S. / AVANCE SUR BUDGET 2012**
- 10 - **SCOLAIRE / CLASSE DE NEIGE 2012 / REMUNERATION DES ACCOMPAGNATEURS**
- 11 - **ENVIRONNEMENT / CONVENTION RESTAURANT MAC DONALD'S / REDUCTION EMBALLAGES**
- 12 - **INTERCOMMUNALITE / POINT SUR LA PROCEDURE EN COURS**
- 13 - **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 14 - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

L'an deux mille onze, le vendredi 16 décembre, le conseil municipal de Tignieu-Jamezieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME ROUX, M. SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. POMMET, MME BRENIER, M. CAZALY, MME MARCHAND, MM. BELMELIANI, MICHALLET, MMES BAZ, PEYSSON, GAROFALO (☎ 19h17), M. DHONT, MLE GUIMARAES, MM. CHEDIN, LARCHER, BARAT, ALLAMANACHE, MME PARDAL.

EXCUSEE : MME ROSTAING.

<u>POUVOIRS</u> :	MME BRISSAUD	A	M. REYNAUD.
	M. DURAND	A	M. SBAFFE.
	M. DANDIS	A	M. BARAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

☞ Point n° 13 / Finances / Dossiers D.E.T.R. 2012 ;

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre 2011.

Monsieur BARAT précise qu'il n'a pas fait allusion à la réalisation d'une médiathèque (page 8 / point n° 2), mais uniquement au rajout de l'aménagement du stade. Monsieur le Maire corrige le compte rendu et ramène le coût inscrit au compte rendu sur ce point à 1.000.000 € au lieu des 2.500.000 € initialement inscrits.

Monsieur BARAT demande également que soit corrigée la phrase inscrite en page 8, à savoir «Monsieur BARAT vote des dépenses et non les recettes induites ». Il propose le texte suivant :

« Notre groupe s'est abstenu lors du vote de la 2^{ème} délibération. Il ne sous-estime pas les recettes qui pourraient être générées ».

Ce texte est soumis au vote de l'assemblée.

Votants : 26 Pour : 05 Contre : 08 Abstention : 13

Le texte proposé est rejeté.

Monsieur ALLAMANCHE précise qu'en page 8 du compte rendu, le chiffre qu'il a annoncé soit 5.400 habitants, correspond au chiffre du dernier recensement connu. Monsieur le Maire lui répond par la négative et l'informe que le dernier recensement (2010) fait apparaître une population de 6.300 habitants.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 25 novembre 2011 comme suit :

Votants : 26 Pour : 24 Abstention : 02 (Mr Barat pouvoir de Mr Dandis)

- **2 – CARREFOUR RD517-RUE DU BOCHET / MAITRISE D'ŒUVRE DDT / AVENANT N°1**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 3 mai 2005 confiant aux services de l'Équipement de Crémieu (ex.DDE) une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude d'un aménagement de sécurité sur la RD517, depuis la rue du Bochet jusqu'au carrefour du « dépotoir ».

Cette mission débutait à l'avant-projet pour se terminer au lancement de l'appel d'offre en vue du marché de travaux. Les services de la DDT n'ayant plus compétence à partir du 1^{er} janvier 2012 pour effectuer de telles missions, il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre initial.

Celui-ci comprenait l'étude de l'avant projet (AVP), l'étude de projet (PRO), l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) et l'assistance aux opérations de réception (AOR).

L'avenant n° 1 réduit les éléments de mission que devront effectuer les services de la DDT.

La mission ne comportera désormais que l'étude de l'avant projet (AVP). L'avenant sera d'un montant négatif (-2.238,30 €ht), soit une réduction de 86% par rapport au chiffrage initial qui était de 2.605,50 €ht.

Monsieur LARCHER dit ne pas avoir vu ces travaux inscrits au Budget Primitif 2011. Monsieur le Maire lui répond que ces travaux avaient été inscrits au Budget 2005 et font partie des restes à réaliser au titre des dépenses d'investissement.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **3 – CARREFOUR RD517-RUE DU BOCHET / LANCEMENT DES TRAVAUX / INFORMATION**

Monsieur le Maire présente au Conseil les caractéristiques des travaux d'aménagement du carrefour de la rue du Bochet avec la RD517. Ces travaux concerneront une portion de 200ml de cette voirie départementale qui doit être aménagée compte tenu de l'évolution commerciale du secteur.

Un aménagement permettra aux véhicules arrivant de l'entrée Est de la commune, de tourner à gauche sur la rue du Bochet sans gêner les véhicules continuant en direction du centre commercial ou de Pont de Chéry.

Deux « tourne à gauche » successifs seront réalisés sur la RD517, afin de permettre le stockage des véhicules. L'accès à un futur commerce situé derrière l'actuel LIDL sera également pris en compte dans le projet. Dans le même temps, la RD517 sera élargie du côté de cette nouvelle implantation commerciale et un cheminement piétonnier sera créé, ainsi que deux arrêts de bus.

La rue du Bochet sera quant à elle équipée d'îlots directionnels pour le stockage des véhicules et sera également élargie.

Le coût des travaux est estimé à 190.570 €hors taxes, soit une dépense prévisionnelle de l'ordre de 230.000 €TTC. L'ensemble de cet aménagement sera réalisé dans le cadre du marché à bons de commande attribué à l'entreprise CTPG, par délibération du 26 août 2011.

Monsieur LARCHER prend la parole pour dire « que son groupe ne cautionnera pas cette information, car les règles du Code des Marchés Publics ne sont pas respectées pour ce dossier ».

Monsieur le Maire lui rappelle alors les règles régissant les marchés à bons de commande et inscrites dans ledit code.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil prend acte de l'information donnée par le Maire.

- **4 – ASSAINISSEMENT RUE DE LA BOURBRE / LANCEMENT DES TRAVAUX / INFORMATION**

Monsieur le Maire présente au Conseil les caractéristiques des travaux d'assainissement devant être réalisés sur une partie de la rue de la Bourbre, à savoir sur une longueur de 750 ml environ depuis le chemin des Tournes jusqu'à la hauteur du cimetière.

Les travaux consisteront en la reprise du réseau d'assainissement existant, ce qui solutionnera les multiples dysfonctionnements actuels repérés sur ce secteur. Le coût prévisionnel est estimé à 254.000 € hors taxes, soit une dépense prévisionnelle de l'ordre de 304.000 €TTC.

Dans le même temps, le réseau d'alimentation en eau potable sera également repris. La commune passera une convention avec le Syndicat des Eaux qui lui délèguera sa maîtrise d'ouvrage. La commune prendra en charge le coût de ces travaux d'AEP qui lui seront remboursés par le SIEPC. Ces travaux sont de l'ordre de 200.000 €TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que cet aménagement a été présenté aux riverains concernés, lors d'une réunion publique qui s'est tenue en mairie le 14 décembre 2011.

Il rappelle aussi que ces travaux seront réalisés dans le cadre du marché à bon de commande attribué à l'entreprise CTPG par délibération du 26 août 2011.

Monsieur LARCHER fait une remarque identique à celle du point précédent.

Monsieur REYNAUD prend la parole et demande à Monsieur LARCHER les raisons ayant motivées la position de son groupe. Monsieur LARCHER lui répond que ces travaux auraient du faire l'objet d'un appel d'offres et ne sont en aucun cas concernés par un marché à bons de commande.

Après avoir de nouveau rappelé les règles régissant ce type de marché, Monsieur REYNAUD souhaite connaître les suites que le groupe d'opposition de Monsieur LARCHER entend donner à ce dossier.

Aucune réponse ne lui étant donnée, Monsieur REYNAUD suppose que la commune sera assignée devant le Tribunal administratif et demande de nouveau à Monsieur LARCHER « d'avoir le courage de le dire ».

En fin de compte, Monsieur REYNAUD constate que le marché à bons de commande permet à la commune de réaliser ces travaux avec un coût avantageux pour ses finances, ce qui ne serait pas le cas avec un marché lancé actuellement.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil prend acte de l'information donnée par le Maire.

- **5 – AMENAGEMENT RUE DES ARDENNES / TRAVAUX SUR RESEAUX ELECTRIQUES / ETUDE SEDI**

Après avoir présenté au Conseil l'esquisse du projet d'aménagement de la rue des Ardennes, Monsieur POMMET, Adjoint en charge des Voiries et Réseaux détaille le plan de financement global de cette opération.

Les travaux consistent en l'enfouissement des réseaux secs (basse tension) y compris les branchements aériens, ainsi que le génie civil d'éclairage public. Les montants de ces travaux seront les suivants :

Prix de revient prévisionnel de l'opération	93.495 €TTC
Financement externe SEDI	30.371 €
Frais de maîtrise d'ouvrage SEDI	4.467 €
Contribution aux investissements	58.657 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil doit prendre acte du projet présenté, du plan de financement définitif et de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **6 – AMENAGEMENT RUE DES ARDENNES / TRAVAUX SUR RESEAUX TELECOM / ETUDE SEDI**

Après avoir présenté au Conseil l'esquisse du projet d'aménagement de la rue des Ardennes, Monsieur POMMET, Adjoint en charge des Voiries et Réseaux détaille le plan de financement global de cette opération.

Les travaux consistent en l'enfouissement des réseaux secs de France Telecom. Les montants de ces travaux seront les suivants :

Prix de revient prévisionnel de l'opération	17.652 €TTC
Financement externe SEDI	0 €
Frais de maîtrise d'ouvrage SEDI	843 €
Contribution aux investissements	22.809 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil doit prendre acte du projet présenté, du plan de financement définitif et de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Monsieur CHEDIN s'interroge sur les avantages que ces travaux pourraient offrir en matière de performance. Monsieur POMMET lui précise qu'en l'absence de besoin clairement établi, l'opérateur ne renforce pas le réseau.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **7 – CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE / DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE**

Après avoir présenté au Conseil le projet du nouveau gymnase proposé par le maître d'œuvre à savoir le cabinet d'architecture BERAUD, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère (Territoire du Haut Rhône Dauphinois), sur la base du montant actualisé du projet.

Il précise que ce projet respecte les règles d'éco-conditionnalité établies par le Département pour de telles réalisations. Une large consultation a été faite auprès des enseignants du collège Philippe Cousteau, du Centre de Loisirs, des groupes représentés au sein du Conseil municipal.

Le cout prévisionnel des travaux est de l'ordre de 1.931.433 €hors taxes. Le futur gymnase offrira une aire de jeux (Volley-ball, Hand-ball, Badminton) d'une surface de 1.262 m² répartie sur 48m de longueur et 26,30m de largeur.

Pour information, le gymnase actuel a une dimension de 21m de largeur par 32m de longueur (672 m²).

Monsieur le Maire rappelle également qu'un premier dossier de subvention avait été déposé auprès du Territoire du Haut Rhône Dauphinois avant le 31 août 2011, avec un coût estimatif des travaux. L'étude ayant avancée, le coût du futur gymnase a été précisé compte tenu des modifications apportées à l'avant projet sommaire.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **8 – FINANCES / AUTORISATION DE CREDITS / INVESTISSEMENTS 2012**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle les termes de l'article L.1612/1 du Code Général des Collectivités Locales, permettant au Conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette procédure permet de conserver un rythme égal de mandatement des factures dans l'attente du budget 2012.

Monsieur le Maire précise que c'est une pratique règlementaire qui permet aux entreprises d'être réglées dans les délais légaux, sans avoir à attendre le vote du budget.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **9 – FINANCES / SUBVENTION AU C.C.A.S. / AVANCE SUR BUDGET 2012**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil de voter une avance sur la subvention annuelle attribuée par la commune au Centre Communal d'Action Sociale.

Cette avance serait de 20.000 €et permettra de couvrir les dépenses du C.C.A.S. avant le vote de son budget 2012. Cette avance est identique à celle de 2010.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **10 – SCOLAIRE / CLASSE DE NEIGE 2012 / REMUNERATION DES ACCOMPAGNATEURS**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires rappelle au Conseil sa délibération du 26 août 2011 concernant la classe de neige 2012 et notamment les rémunérations attribuées aux accompagnateurs.

Il avait été prévu de rémunérer à hauteur de 112 €nets, deux accompagnateurs seulement.

Or, les élèves des deux classes de l'école Renoir qui partiront à Rencurel dans le Vercors seront accompagnés par cinq personnes au total (3 enseignants et 2 parents).

En conséquence, Monsieur IMBERDISSE demande au Conseil de compléter sa délibération du 26 août 2011 par le rajout de trois rémunérations supplémentaires au deux initialement prévues, soit un total de cinq rémunérations de 112 €nets chacune.

Monsieur LARCHER remarque que les enseignants faisant office d'accompagnateurs sont également rémunérés.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **11 – ENVIRONNEMENT / CONVENTION RESTAURANT MAC DONALD'S / REDUCTION EMBALLAGES**

Madame MARCHAND, Conseillère Déléguée à l'Environnement expose au Conseil le projet de convention proposé par le restaurant MAC DONALD'S de Tignieu Jamezyieu, visant à réduire les abandons d'emballages sur les voies publiques.

Cette action fait référence à la charte nationale signée le 21 octobre 2008 par l'Association des Maires de France et le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide pour lutter contre les incivilités d'abandons de déchets sur les voies publiques.

MAC DONALD'S France s'est engagé à respecter cette charte et à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la réduction de ces abandons, à savoir la formation de son personnel, la suppression des emballages trop volumineux, la mise en place de nouveaux sacs compartimentés.

La convention prévoit également des actions visant à optimiser et rendre plus visible le ramassage des déchets, une communication pour inciter aux changements de comportement, la mise en place d'un suivi et une évaluation des résultats des actions engagées.

Madame MARCHAND précise que ces actions se feront en partenariat étroit avec le restaurant MAC DONALD'S et les services municipaux.

La convention sera signée pour une durée de trois années, renouvelable tacitement d'années en années, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Elle pourra faire l'objet d'avenants à la demande de MAC DONALD'S ou de la commune.

Monsieur ALLAMANCHE regrette que la balayeuse ne passe pas plus souvent sur la commune, ce qui l'oblige à ramasser régulièrement des débris devant son habitation. Il précise également qu'il serait plus judicieux que le ramassage des déchets se fasse en début de semaine et non pas en fin de semaine. Compte tenu de ces remarques, Monsieur ALLAMANCHE informe le Conseil de son intention de ne pas prendre part au vote.

Monsieur CHEDIN demande si une contrepartie a été demandée par MAC DONALD'S. Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Monsieur LARCHER souhaite savoir si un bilan sera fait à l'issue de chaque période, ce qui lui est confirmé par le Maire.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 25 Etant entendu que Monsieur Allamanche n'a pas pris part au vote.

- **12 – INTERCOMMUNALITE / POINT SUR LA PROCEDURE EN COURS**

Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint informe le Conseil de l'article paru dans la presse le 13 décembre 2011, concernant la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui s'est tenue la veille.

Au vu des termes de cet article, l'amendement déposé par la commune de Tignieu Jameyzieu et demandant son intégration dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas a été rejeté par 25 voix pour, contre 24 et 5 abstentions. Pour être adopté, cet amendement devait obtenir 37 voix pour.

Monsieur REYNAUD précise qu'à ce jour, aucune autre information n'a été reçue en mairie.

Monsieur le Maire complète l'information donnée par son 1^{er} Adjoint en confirmant son intention d'introduire une action en justice lorsque la décision aura été officiellement notifiée à la commune.

Il serait alors tout à fait envisageable d'inviter le Préfet de l'Isère à visiter Tignieu Jameyzieu.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil prend acte de l'information donnée par le Maire.

- **POINT SUPPLEMENTAIRE N° 13 – FINANCES / DOSSIERS DE SUBVENTION D.E.T.R. 2012**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil de présenter au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2012, les dossiers suivants :

☞ Priorité n° 1	Axe Scolaire	Construction d'un gymnase
☞ Priorité n° 2	Axe Sécurité	Aménagement RD24 à Jameyzieu
☞ Priorité n° 3	Axe Sécurité	Aménagement RD517 / rue du Bochet
☞ Priorité n° 4	Axe Sécurité	Création voie de délestage Entrée Est

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

PETITE ENFANCE (Françoise BRENIER) :

☞ Le Noël de la SMA s'est tenu ce jour avec la visite du Père Noël. Tous les enfants étaient présents (37) et ont assistés à un très joli spectacle.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

☞ Le Père Noël a également rendu visite aux enfants des écoles ce jour. Les enfants de la maternelle Dufy ont chanté deux soirs de la semaine des chansons avec la chorale qu'ils avaient constituée.

☞ Le Sou des Ecoles a organisé son Noël le 11 décembre.

COMMUNICATION (Philippe REYNAUD) :

☞ Myriam NICOLAS va nous quitter momentanément pour une « pause bébé ». Elle sera remplacée par Sarah qui avait effectué un stage en mairie.

☞ Le TJ INFO est en cours de finition et sera distribué en tout début d'année 2012.

CIMETIERE (Elisabeth ROUX) :

☞ La Commission s'est rendue sur place le 9 décembre dernier et a pu constater les besoins en matière de travaux de restauration du cimetière. Des propositions seront faites lors de la préparation du budget 2012.

☞ Le prix des concessions est à revoir. Une analyse financière est en cours.

☞ Un projet d'ossuaire devrait être proposé pour le budget 2012, de même que la réalisation d'un emplacement confessionnel.

ECOLE DE MUSIQUE (Jean-Louis SBAFFE) :

☞ Très beau succès du concert donné à la Maison des Jeunes et de la Culture.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ Le nouveau carrefour rue des Ardennes a été ouvert à la circulation le 15 décembre.

☞ Un aménagement provisoire a été réalisé à l'intersection des rues de la Scierie et de l'Ecole à Jamezieu. Un réglage est en cours.

☞ Le projet d'assainissement sur une partie de la rue de la Bourbre a été présenté aux riverains concernés lors d'une réunion publique qui s'est tenue en mairie le 14 décembre courant.

☞ La Direction des Services Techniques a intégré ses nouveaux bureaux dans l'aile Nord de la mairie.

☞ La voirie de la ZAC des Ecorchays (tranche 2) a été réalisée par l'aménageur.

BIBLIOTHEQUE (Hélène MARCHAND) :

☞ La soirée noire se tiendra à la salle Laurencin le 21 décembre prochain, à 18 heures pour les enfants et à 20 heures pour les adultes.

ENVIRONNEMENT (Hélène MARCHAND) :

☞ Une visite pour réception des travaux de pose de caillebotis et de l'observatoire a été faite avec AVENIR et l'entreprise B3D, le 15 décembre. Désormais, le tour du marais est possible « sans se mouiller les pieds ».

☞ Il reste deux barrières à poser pour éviter l'intrusion de véhicules dans cet espace naturel sensible.

- **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS**

SIVU DE LA GENDARMERIE (André PAVIET SALOMON) :

☞ Un contrat national ayant été passé entre la Gendarmerie et la société ONET, le SIVU a néanmoins décidé de conserver les deux agents d'entretiens qui effectuaient jusqu'à lors le ménage au sein de la brigade.

SYNDICAT DE LA BOURBRE (Mohamed BELMELIANI) :

☞ Le Syndicat a voté ses nouveaux statuts compte tenu de la Réforme Territoriale, ainsi que le Débat d'Orientation Budgétaire 2012, lors d'une réunion qui s'est tenue le 7 décembre dernier.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil de son intention d'acquérir par voie de préemption, la parcelle AP n° 61 située en bordure de la rue de Bourgoin (propriété ROUBAUD). Cette acquisition permettra la réalisation d'un aménagement de sécurité sur ce carrefour avec la rue du Tissage et l'entrée du lotissement Letrat. Les services des Domaines ont été saisis pour estimer ce tènement.

☞ Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont investis dans l'organisation et les actions du TELETHON 2011.

☞ L'association OSEZ de Chavanoz remercie la commune de Tignieu Jamezieu pour avoir intégré systématiquement dans chacun de ses appels d'offres, une clause d'emploi de travailleurs en difficulté sociale.

☞ Remerciements au Crédit Agricole Centre Est (agence de Pont de Chéruy) pour le don d'un chèque de 1.600 € au titre de l'aménagement du marais de la Léchère.

☞ Plusieurs ouvertures de nouveaux commerces sur la zone d'activités des Quatre Buissons.

☞ Madame MEJEAN peut se prévaloir d'un permis de construire tacite, suite à la décision de la Cour Régionale d'Appel de Lyon du 30 novembre 2010. L'actuelle municipalité majoritaire ne classera jamais ce terrain en zone constructible.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur ALLAMANCHE souhaite connaître l'état d'avancement du dossier de réalisation d'un éco-quartier. Monsieur le Maire est pour le moins surpris de cette question, alors même que Monsieur LARCHER assiste à toutes les réunions de travail organisées sur ce projet.

Une information est cependant donnée à Monsieur ALLAMANCHE, suite à sa question.

Ce dernier reprend la parole pour préciser « qu'il aimerait bien participer à ces réunions en sa qualité de citoyen ».

Monsieur le Maire lui rappelle que trois groupes ont été constitués au sein de l'actuelle assemblée communale. Ces groupes sont systématiquement invités aux réunions de travail de l'ensemble des Commissions, « ce qui n'est pas le cas partout ».

Monsieur REYNAUD remarque le continuel besoin de « tension permanente » de Monsieur ALLAMANCHE. Il rappelle tout simplement, qu'un appel d'offres a été lancé afin de trouver un assistant à maîtrise d'ouvrage qui élaborera en concertation étroite avec la commune un cahier des charges, en vue du choix de l'architecte responsable du projet d'éco-quartier. Rien de plus. Alors pourquoi polémiquer ?

Ce n'est que lorsqu'un projet sera établi qu'une concertation sera organisée pour le présenter à la population. Au stade actuel de l'étude, les réunions sont strictement techniques (projet non abouti) et ne pourraient en aucun cas servir d'information fiable à la population.

Monsieur le Maire précise quant à lui, que la concertation ne sera lancée que lorsque le projet dans son ensemble sera prêt.

FIN DES DEBATS : 21 heures 24.

BONNE FETES A TOUS !
